

à retourner à la FFEC avant le 31/01/2024

Nom de la structure :

COTISATION FIXE (obligatoire)	(A)	100 €
COTISATION MODULABLE (obligatoire) <i>(cf. tableau ci-dessous pour déterminer le montant de votre cotisation modulable)</i>	(B)	
Budget le plus récent de votre structure*	Montant à payer	
inférieur à 50 000 €	50 €	
inférieur à 100 000 €	100 €	
inférieur à 200 000 €	200 €	
inférieur à 300 000 €	300 €	
inférieur à 400 000 €	400 €	
inférieur à 500 000 €	500 €	
supérieur ou égal 500 000€	600 €	
* si les activités pédagogiques des arts du cirque constituent l'activité principale, cette part modulable est assise sur le total des produits de la classe 7 du dernier compte de résultat de la structure (subventions comprises).. Si les activités pédagogiques ne constituent pas l'activité principale, seul le budget de l'activité enseignement/découverte est à prendre en compte, sous réserve de présentation d'un budget analytique.		
COTISATION D'ÉQUITÉ (sous conditions) Dans un souci de participation équitable de chaque structure au budget fédéral, cette cotisation est due dans le cas où les 2 conditions suivantes sont réunies : <ul style="list-style-type: none"> Budget annuel supérieur à 50 000€ Commande Licences Chapiteau inférieure à 30 licences (681 €) 681 € - (total à payer du bon de commande de licence) <i>Exemple : pour une école déclarant 24 licences Chapiteau (24 x 22,70 = 544,80), la cotisation d'équité se montera à 681 - 544,80 = 136,20 €</i> Vous pourrez en cours d'année, convertir cette cotisation d'équité en licences en envoyant votre fichier « licencies.xls » complété par e-mail à l'adresse administration@ffec.asso.fr.	(C)	
TOTAL À PAYER COTISATIONS	(A+B+C)	=

Je souhaite que ce chèque soit encaissé :

Avant le 31 décembre 2023

Après le 31 décembre 2023

Je paye par virement

Fait à :

Le :

Fédération Française des Écoles de Cirque

13 rue Marceau, 93100 MONTREUIL

Tél. : +33(0)1 41 58 22 30

accueil@ffec.asso.fr

www.ffec.asso.fr

Signature du responsable

Cachet de l'école